

DATE DE PUBLICATION : 17 mars 2026

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 9 mars 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Sophie PEREZ, directrice des Marchés et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Natacha ISSLAME-ROCHER, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Marchés, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Sophie PEREZ et M^{me} Natacha ISSLAME-ROCHER, M^{me} Sophie PEREZ peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Ivan ODONNAT